



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

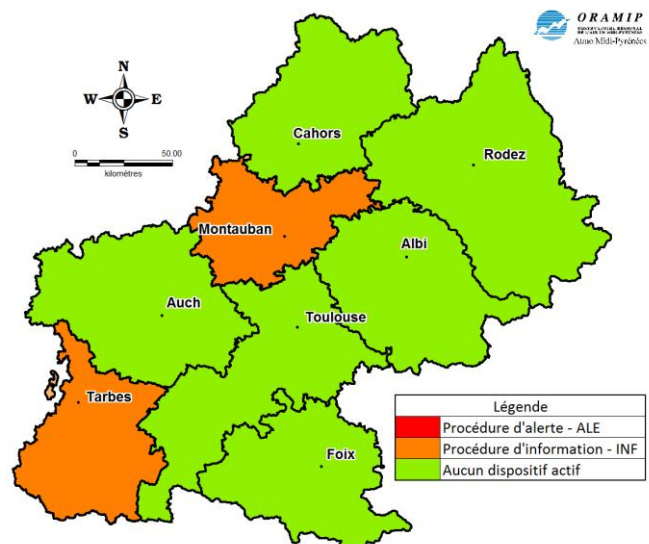
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 14/12/2016 à 14h00

Sur le Tarn-et-Garonne, la persistance de l'épisode de pollution pour la 3^{ème} journée consécutive conduit l'Oramip à maintenir la procédure d'information du public.

Sur le département des Hautes-Pyrénées l'ORAMIP observe des niveaux de concentrations en particules en suspension (PM10) supérieurs à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur 24h pour la journée du **14 décembre 2016**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Sur les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, les niveaux de particules en suspension dans l'air ont fortement augmenté dans la nuit de mardi à mercredi. Le vent a finalement été relativement limité et n'a pas permis disperser de manière significative les polluants atmosphériques émis localement. Actuellement sur ces départements, les niveaux de particules se maintiennent à des niveaux élevés. La persistance de l'épisode de pollution sur le Tarn-et-Garonne est observée pour la 3^{ème} journée consécutive.

Selon l'évolution des concentrations au cours de la journée cet épisode pourrait persister pour la journée de jeudi. Un nouveau point sera fait en fin d'après-midi.

Cette procédure est valable pour la journée du 14/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 14/12/2016 à 14h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou votre médecin, ou contactez la ligne Air Santé
 - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Population générale

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé

Renseignements complémentaires

Mesures d'urgence : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 14/12/2016 à 14h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.